

<b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---

L'an deux mille douze, le 25 juin à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 18 juin 2012.

Présents : Mesdames BARTHELEMY, DEFOSSE, DE RANCE & VERBEKE et Messieurs FERRARO, HENGL, PEYRE et VICENTE.

Excusé : Monsieur DUBAC.

Absent : Monsieur TOURNAY.

Secrétaire de séance : Monsieur VICENTE a été élu à l'unanimité.

\*\*\*

*En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 31 mai 2012.*

\*\*\*

**A) Projet d'installation d'une antenne relais de téléphonie mobile :**

Le Maire indique qu'il a écrit à Orange au début du mois de juin afin de connaître les fréquences de cette antenne (GSM et UMTS), sa puissance, la zone géographique couverte et afin de savoir s'il est possible d'installer une antenne moins haute.

En retour, Orange a précisé que :

- les fréquences de cette antenne sont le 900 Mhz et le 2100 Mhz,
- la puissance est comprise entre 20 et 40 watts,
- la hauteur de l'antenne est indispensable à la couverture des zones géographiques concernées (à une hauteur de couverture moindre, l'objectif de couverture ne serait pas atteint),
- les zones géographiques couvertes sont le bourg, la route départementale n°19 (direction Venerque) et la route départementale n°91 (direction Montbrun-Lauragais) soit une couverture limitée à la commune d'ISSUS.

Les conseillers municipaux décident d'attendre désormais la rentrée de septembre pour informer précisément les habitants d'ISSUS à propos de ce projet d'installation d'antenne relais Orange par courrier.

**B) Point sur les travaux en cours :**

Monsieur FERRARO indique que les travaux d'aménagement de la rue du Pesquié ont commencé le 13 juin. Ces travaux doivent durer jusqu'à fin juillet.

Concernant le garage municipal, le plombier et l'électricien doivent achever leurs travaux prochainement. Le carrelage et la faïence doivent être posés en suivant.

### **C) Contrôle des poteaux d'incendie :**

Le Maire explique que la défense contre l'incendie relève de son pouvoir de police et constitue une dépense obligatoire pour les communes.

Il indique que le contrôle des débits et pressions des poteaux d'incendie est de la responsabilité de la commune même si le SDIS assurait ce contrôle jusqu'en 2011.

Puisque le SDIS n'assure plus ce contrôle, le SICOVAL propose aux communes qui le souhaitent de le réaliser dans le cadre d'une convention.

Le Maire indique que cette convention stipule notamment que :

- dans le cadre d'un contrôle de l'ensemble des poteaux d'incendie de la commune, le coût du contrôle sera de 37.50 € HT par poteau,
- le contrôle sera effectué tous les deux ans,
- un contrôle ponctuel sera facturé 62 € HT,

La convention sera conclue pour deux ans à compter de sa date de signature et pourra être reconduite tacitement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de convention présenté en séance par le Maire et l'autorise à signer cette convention.

### **D) Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI (SICOVAL, SIVOS, SIVURS...) :**

**SIVURS** : le SIVURS envisage de fixer un prix différent entre le repas de maternelle et le repas d'élémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain puisque les repas servis sont différents du point de vue de leur quantité. Il étudie aussi la possibilité de fournir gratuitement les repas « témoin » aux cantines.

**CIAS DU SICOVAL** : Madame le Maire de BELBEZE de LAURAGAIS viendra prochainement visiter les locaux communaux en vue de leur mise à disposition éventuelle pour les services Enfance et Petite Enfance du SICOVAL. Concernant la commission Personnes Dépendantes, qui comprend 3 groupes de travail, Madame DEFOSSE et Madame GALLAND proposeront aux autres membres du CCAS de prendre aussi part aux réunions.

**SICOVAL** : le Maire indique qu'il a commandé un plan de la commune à la BDT en vue de la réalisation d'un plan de ville. Ce plan sera remis gratuitement à la commune sous forme informatique ; il faudra avoir recours à un prestataire privé pour sortir le plan plastifié qui pourra ensuite être installé place de la mairie.

### **E) Questions diverses :**

- Le **CAUE** a remis récemment en mairie les conclusions de ses études concernant la rénovation de la mairie et la restructuration de la salle des fêtes. Ces études sont présentées aux conseillers municipaux.

Monsieur FERRARO émet des réserves sur ces propositions. Les réflexions sont donc à poursuivre notamment sur l'affectation de chacune des salles.

- **Fête locale** : elle aura lieu du 11 au 15 août. Le Cassoulet sera servi le lundi 12 août. Mercredi 15 août, messe à 9h30, dépôt d'une gerbe au monument aux morts à 11h30 suivi de l'apéritif offert par la mairie. Les conseillers qui seront là sont invités à participer à la mise en place de l'apéritif à 10h30.

- **Création d'une nouvelle association** : l'association Issus Sports Culture et Loisirs est en cours de création ; cette association gèrera désormais les activités suivantes : scrapbooking, anglais (du mardi), thaï chi, loisirs créatifs d'aiguille, gymnastique. Un recensement de participation potentielle à ces activités a été diffusé dans le dernier Issus Infos. Souhaitant favoriser le développement de cette association, le conseil municipal décide de verser une subvention de 300 euros à cette association (ces 300 euros correspondent à une année d'assurance et aux frais de publication au journal officiel) à prendre sur le budget communal 2012.

- **Ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe dans l'école de NOUEILLES** : les parents d'élèves sont inquiets car le préfabriqué qui doit accueillir cette nouvelle classe à la rentrée n'a pas encore été mis à la disposition de la commune de NOUEILLES par le Conseil Général de la Haute-Garonne. Les parents d'élèves ont donc décidé de « sonner l'alarme » vendredi 29 juin à partir de 19h30, sur la place du village, en programmant un accueil et une visite guidée du "chantier-classe" installé en lieu et place du préfa-fantôme.

- **Soirée théâtre** : la soirée théâtre organisée le 23 juin a réuni une cinquantaine de spectateurs devant la scène dressée pour accueillir la troupe Coup de Théâtre dans « Le Bourgeois Gentilhomme ». Le prochain rendez-vous est fixé au 20 octobre : la troupe de théâtre de Roquettes présentera « Les 10 petits nègres d'Agatha Christie ».

- **Auberge Espagnole du 26 mai 2012** : la commune prend en charge la prestation du groupe Aparça soit une dépense de 200 euros sur le budget communal 2012.

*Séance levée à 22h ; prochain conseil municipal le 13 septembre 2012 à 18h45.*